



Principes des parrainages mis en place par l'association

DELVAUX Marie 06 13 29 19 52
labdrakhampa@free.fr

La somme versée au titre de chacun des exercices fiscaux fait l'objet d'un reçu fiscal en fin d'année. Au titre des parrainages, comme pour chaque don ou adhésion, l'association fait parvenir aux parrains/marraines un reçu fiscal des sommes versées sur l'exercice fiscal écoulé.

La **déduction fiscale est de 66%** du montant des versements.

Dans tous les cas, **aucun frais de fonctionnement n'est retenu** sur les parrainages, la somme versée par les parrains est la somme remise au titre du parrainage (Seul, le taux de change fluctue, mais l'association généralement absorbe les différences de change lorsqu'elles ne sont pas en faveur de la famille)

Il existe plusieurs types de parrainage :

Le parrainage « primaire » non individualisé est une aide financière attribuée collectivement à l'école primaire tibétaine de Dzongsar et permettant aux enseignants d'aider tout au long de l'année les enfants les plus démunis. Leur champ d'action est l'achat individuel ou collectif de nourriture, de matériels scolaires, de vêtements et chaussures adaptées ainsi que de médicaments.

Le parrainage « primaire » individualisé est une aide financière attribuée pour un des enfants de la vallée de Dzongsar et parfois des villages aux abords de Dege. Les critères de sélection des dossiers sont le niveau de revenu de la famille et la motivation des parents et de l'enfant à aller à l'école. L'aide est remise par Adha aux parents. Elle permet l'achat de matériels scolaires, de vêtements et chaussures adaptées. Il est parfois nécessaire, si Adha le juge nécessaire, d'acheter une paire de chaussure supplémentaire. Dans ce cas, il est demandé aux parrains s'ils souhaitent financer l'achat (Sinon, l'association prend en charge la dépense).

Le parrainage « collège » ou « lycée » est une aide financière concrète attribuée à un enfant pour ses besoins scolaires et vestimentaires adaptés au contexte de ses études. Le nom et le dossier de l'enfant est communiqué avant la rentrée. Cet engagement est souscrit pour la durée de la scolarité du filleul(e) au collège. La durée normale est de 3 ans. L'aide financière de parrainage est attribuée aux enfants jugés aptes et dont la famille ne possède pas de revenus suffisants. La décision d'aide est prise entre Lab Dra Khampa France et Lab Dra Khampa Tibet (Adha Tsering et les enseignants locaux). L'aide financière n'est pas donnée directement aux parents. Cette somme est gérée par Adha Tsering et les enseignants locaux. Elle est débloquée pour une part à la rentrée scolaire et pour l'autre part en Janvier de l'année scolaire encours.

Le parrainage « pré-collège » soutien le programme éducatif « global » puis bascule sur un soutien individualisé de type « collège » dès que de nouveaux enfants sont à parrainer (Parrainage sur liste d'attente),

Le parrainage « programme 1 ou 2 » est un programme de soutien éducatif « global » : Cours collectifs de Tibétain, chinois et anglais et suivant les possibilités locales, mathématiques et informatique bureautique. Ces cours ont lieu pendant les vacances scolaires et tout au long de l'année scolaire à terme.

TYPE	Tarif annuel	mensuel	Durée engagement
Primaire	120 €	10 €	annuelle
Programme 1 et 2	72 €	6 €	annuelle
Collège	264 €	22 €	3 ans
Lycée	324 €	27 €	3 ans
Université	480 €	40 €	

Les versements du montant du parrainage se font en fonction d'une des formules suivantes :

- Virement bancaire en une fois
- Virement bancaire mensuel
- Chèques : 1, 2, 3, 4 ou 6 chèques que j'encaisse suivant un échéancier définit ensemble.

Comment procéder :

- Envoyer le bon de participation en mentionnant la formule choisie
- Envoyer le chèque ou les chèques pour une année en mettant au dos le mois d'encaissement (à l'ordre de Lab Dra Khampa)

OU

- Mettre en place un virement mensuel avec votre banque en utilisant le RIB ci-après
- A réception des chèques ou du virement, l'association envoie un accusé et un contrat de parrainage

Adresse :

DELVAUX Marie
4 chemin des Revousses
69530 BRIGNAIS

RIB du compte de parrainage:



RIB - Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements, etc ...).
This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc ...).

RIB - Identifiant National de Compte

Domiciliation

ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB	LA BANQUE POSTALE CENTRE DE LYON 69900 LYON CEDEX 20 FRANCE
20041	01007	1546615B038	03	

L'identifiant international de compte est intégré au présent relevé d'identité bancaire. Cet identifiant a été créé pour faciliter les règlements transfrontières.

IBAN - Identifiant international de compte
International Bank Account Number

BIC - Identifiant international
de l'établissement
Bank Identifier Code

FR34	2004	1010	0715	4661	5B03	803	PSSTFRPLYO
------	------	------	------	------	------	-----	------------

Titulaire du Compte - Account Owner

LAB DRA KHAMPA